

CO-ACTIONS

46-48 rue Ferdinand Buisson
33130 Bègles
Email : formation@co-actions.coop
Tel : +33556654956



Conditions Générales de Vente

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » s'applique à toutes les offres de formations de l'organisme de formation Co-actions.

Désignation

La société CO-ACTIONS désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 46-48 rue Ferdinand Buisson 33130 Bègles

CO-ACTIONS met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Bègles, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société CO-ACTIONS
- **Stagiaire ou apprenant** : la personne physique qui participe à une formation
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société CO-ACTIONS pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Conditions d'exécution : Tous les éléments d'information relatifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, aux contenus du programme, sont présentés dans le projet pédagogique.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société CO-ACTIONS, s'engage à fournir au client au préalable de l'action de formation, un devis et/ou un contrat de formation daté, signé et tamponné par les deux parties, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société CO-ACTIONS, le client et son OPCO.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

CO-ACTIONS

46-48 rue Ferdinand Buisson
33130 Bègles
Email : formation@co-actions.coop
Tel : +33556654956



Prix et modalités de paiement

Tarifs : Les prestations étant adaptées aux besoins de chaque client, les devis sont personnalisés. Cependant, des tarifs sont aussi arrêtés dans notre catalogue de formations.

Prix : ils sont indiqués en euros hors taxes et le cas échéant ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Modalités de paiement : elles sont fixées par la convention ou le contrat de formation. Le règlement des sommes dues à CO-ACTIONS sera effectué par chèque bancaire, à l'ordre de CO-ACTIONS ou par virement/mandat administratif au compte bancaire :

N° 15589 33542 07580347143 69

Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Centre financier de Brest, 2 place de la Liberté – 33130 Bègles

Retard de paiement : Tout retard entraînera une pénalité, égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points, calculé au prorata temporis sur les sommes restantes dues (art L441-6 Code de Commerce). Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum fixé à 40€ par facture. (art. L441-6 et art D.441-5 du Code de Commerce).

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société CO-ACTIONS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Conditions de report : La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Conditions d'annulation : La convention ou le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. En cas d'indisponibilité de l'intervenant(e) à la date convenue ou de l'annulation de cette intervention du fait d'un nombre insuffisant de stagiaires, celle-ci serait reportée.

Dans le cas où l'annulation serait du fait de CO-ACTIONS, le coût de la formation ne serait pas dû. L'annulation par le client doit être communiquée par écrit.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, CO-ACTIONS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

CO-ACTIONS

46-48 rue Ferdinand Buisson
33130 Bègles
Email : formation@co-actions.coop
Tel : +33556654956



En cas d'annulation de la prestation, du fait du client, après commande, celui-ci sera redevable d'une indemnité faisant l'objet d'une facture simple et calculée de la façon suivante :

- Annulation plus de 30 jours avant l'intervention : 10% de la commande
- De 10 à 30 jours avant l'intervention : 30% de la commande
- Moins de 10 jours avant l'intervention : 70% de la commande
- Dans un délai inférieur à 48 heures : la totalité de la commande

En application de l'article L 6354-1 du code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait. Une non-réalisation ou une réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu, au titre de la formation professionnelle continue, qu'à facturation des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

CO-ACTIONS détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeurent sa propriété exclusive.

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de CO-ACTIONS que pour les fins stipulées à la commande. Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de CO-ACTIONS.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, CO-ACTIONS met en œuvre un traitement de données à caractère personnelles ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Il est possible d'accéder à ces informations et d'en demander la rectification en indiquant les noms, prénoms et adresse, l'intitulé de la formation et la date de réalisation, via une demande écrite par courrier à :

CO-ACTIONS

46-48 rue Ferdinand Buisson
33130 Bègles
Email : formation@co-actions.coop
Tel : +33556654956



CO-ACTIONS 46-48 rue Ferdinand Buisson 33130 Bègles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société CO-ACTIONS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

La société CO-ACTIONS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société CO-ACTIONS et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Renonciation : Le fait pour CO-ACTIONS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Contestation et litiges : Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.